



Cornavirus non respect des mesures d hygiène

Par **Keke2018**, le 11/03/2020 à 14:51

Bonjour,

mon employeur n a pas respecté les mesures d hygiène préconisée par le gouvernement, je travaille dans une structure qui reçoit du public,

mon mari étant malade (sans défenses immunitaires); je suis condamnée à être confinée chez moi pour ne prendre aucun risque (certificat médical à l'appui) , j ai fait une demande de télétravail qui a été refusé non justifiée, j ai donc dû me mettre en arrêt de travail (par un médecin agréé ARS)

voici mes Questions:

si je suis obligée de rester confinée jusqu'à la fin de l'épidémie, que dois je faire?

Au vu du non respect des règles d hygiène, que puis je faire?

Il y a t il mise en danger de la vie d'autrui? (sachant que j ai informé mon employeur plusieurs fois de la situation sans aucune réponse concernant ma situation, aucune écoute) avec certificat médical à l appui

merci d avance pour vos réponses ou conseils car je suis un peu perdue.....

Par **Visiteur**, le 11/03/2020 à 18:16

Bonjour

Vous pouvez voir en priorité les repréenant syndicaux dans l'entreprise, vous pouvez même alerter l'inspection du travail.

[**Dircccte-contacter-la-direction-de-votre-region/**](#)

Par **P.M.**, le **11/03/2020** à **19:20**

Bonjour,

Vous pourriez vous rapprocher de tout Représentant du Personnel sans qu'il soit forcément un Représentant syndical ou alerter le Médecin du Travail...